

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MAI 2023

OBJET :

CM2023_049
Subvention exceptionnelle
Exercice 2023
Collège André Albert

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-huit avril deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN / RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / PETIT / MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / NICOLE / LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL / DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame RATISKOL représentée par Madame ADOLPHE
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Madame AFONSO CORREIA représentée par Madame JUAN

ABSENT EXCUSE NON REPRESENTE :

Monsieur BOTTON

SECRETARE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Pascale JUAN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – EXERCICE 2023
COLLEGE ANDRE ALBERT

Monsieur DAUDENS, Adjoint, informe le conseil municipal que le Collège André Albert sollicite une subvention pour l'organisation des deux voyages pédagogiques suivants :

- Lyon et la Provence Romaine du 6 au 10 juin 2023 pour 20 élèves de la commune
- Dordogne du 15 au 17 juin 2023 pour 11 élèves de la commune.

Il est proposé d'allouer un montant de 50 €/élève, soit $31 \times 50 = 1\,550$ €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 1 550 € au Collège André Albert sur l'exercice 2023 pour l'organisation des deux séjours pédagogiques organisés en juin 2023.

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré le 4 mai 2023

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

P. JUAN